

## Bonjour

Suite à ma candidature aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014, **j'ai été élue sénatrice** en seconde position sur la liste menée par Didier Guillaume, président du Conseil Général de la Drôme. **Je reste maire de Vinsobres**, et démissionne de mon poste d'enseignante.

Voilà 6 mois que le nouveau conseil municipal s'est mis à l'œuvre. Le travail ne manque pas, comme dans beaucoup de petites communes rurales. Comme nous vous le disions dans la précédente lettre, nous réalisons les projets votés par nos prédécesseurs, et il y a parfois des surprises.

Nous nous sommes engagés à être à votre écoute, et nous le sommes. Je ne propose pas de permanence à heures précises pour recevoir ceux qui souhaitent me rencontrer, je m'adapte aux disponibilités des demandeurs, et les reçois sur rendez-vous. J'ai déjà reçu 40 personnes, que j'ai écoutées. J'ai essayé de résoudre les problèmes exposés, dans la limite où la loi le permet.

Les comités consultatifs se mettent en place petit à petit. Se sont déjà réunis : urbanisme, lien social et animation, communication, voirie, et eau.

Nous avons souhaité agir pour la propreté du village, je tiens à remercier chaleureusement la conseillère municipale qui a pris en main le nettoyage et le fleurissement du village, un gros travail a été fait avec le personnel municipal.

Merci aussi, à tous les adjoints et conseillers qui m'entourent, chacun a sa place, et fait de son mieux pour la commune, c'est un grand soutien pour le maire que je suis !

Depuis quelques temps, Vinsobres vit au rythme des vendanges. C'est un moment crucial pour tous les viticulteurs du village. Après le travail de toute une année, les raisins doivent rentrer en cuve. Tant que la récolte n'est pas rentrée, l'avenir du viticulteur n'est pas assuré. Le conseil municipal se joint à moi pour souhaiter que le millésime 2014, soit grand, fructueux, et que tout se passe pour le mieux. **Bonnes vendanges à tous.**

**Enfin, nous tenons, sincèrement, chaleureusement, à remercier tout le personnel municipal qui a su s'adapter aux exigences de la nouvelle équipe, et qui ont tous à cœur de faire du bon travail pour notre cher Vinsobres.**

Marie-Pierre MONIER

## PREMIERE FETE DES ASSOCIATIONS ET DU BENEVOLAT

Le Dimanche 19 octobre 2014, de 10h 00 à 17h00

à la Salle des Fêtes et sur la place se déroulera

### LA PREMIERE FETE des ASSOCIATIONS et du BENEVOLAT

Cette journée s'adresse à chaque Vinsobraise/ Vinsobrais, quel que soit son âge, qu'il soit « actif », « sénior », parent ou pas, adhérent ou pas d'association, bénévole ou pas, , qu'il soit tout nouveau vinsobrais ou qu'il « fasse partie des murs »...

Cette rencontre est organisée par le Comité consultatif « **Vie associative, Animation et Lien social** » mis en place par la Municipalité et a l'ambition de « tisser du lien » entre les citoyens qui oeuvrent à la vie de notre cité. Elle permettra aussi de faire connaître la richesse de notre tissu associatif qui touche de nombreux domaines.

Tout au long de la Fête, les associations tiendront des stands, feront quelques courtes animations et démonstrations et échangeront avec les visiteurs.

A midi, un apéritif offert par la Mairie réunira tout le monde, passants et exposants et sera suivi par une « auberge espagnole » ou, pour ceux qui n'auront pas apporté leur panier, une petite restauration payante sera proposée par la Cantine Scolaire (de 12h à 13h30). Une buvette sera à la disposition de tous (tenue par le Comité des Fêtes et payante).

## Informations sur les actions de la commune



**Site internet :** Michel Flégon nous le construit depuis quelques temps. Il ne souhaite aucune rémunération, mais nous demande de verser une subvention de 500 euros à une association de dons d'organes basée sur la Drôme et l'Ardèche.

Nous tenons à ce que la rubrique activité économique soit la plus complète possible.

Afin de n'oublier personne, nous souhaiterions que tous les artisans, commerçants, ainsi que tous ceux qui ont une activité économique se fassent connaître auprès de la mairie et contactent également Claudette Delhomme, qui gère les photos ; merci à elle.

**Voie publique :** nous avons envoyé une lettre à quelques riverains dont la haie déborde sur la voie publique, et gêne parfois la circulation. Si cette lettre a pu en choquer quelques-uns, nous les prions de nous en excuser. Bien entendu, ils peuvent effectuer cette taille au moment qui leur convient.



Certains d'entre vous se plaignent des saletés faites par nos amis les chiens.

Nous allons installer des poteaux avec sacs plastiques et poubelles où les propriétaires de chiens pourront mettre les déjections canines.

**Nous vous remercions de nous aider à faire de VINSOBRES un village propre et accueillant.**

**Sécurité routière ;** Nous avons reçu pas mal de demandes, concernant la vitesse excessive des automobilistes sur plusieurs secteurs : la rue Reynarde, la rue Montserrin et la montée du Moulin, avec un croisement particulièrement dangereux au niveau du camping.

Nous avons pris conseil auprès du CTD (centre technique départemental). Une analyse de vitesse a été faite dans l'été sur deux des points cités ci-dessus. Nous avons tenu à agir :

- Montée du Moulin, nous avons fait un rappel de priorité à droite à la descente.
- Sur la rue du Montserrin, nous avons placé deux panneaux "Attention à nos enfants", et nous allons en faire une zone 30.
- Le chemin des Magnanarelles, devant l'école, doit être étudié.
- Le CTD nous conseille de matérialiser les places de parkings le long du grillage de l'école, et en face.



Il nous conseille également d'interdire le stationnement aux abords du passage piéton, afin de rendre de la visibilité pour les enfants qui traversent. Un nouveau capitaine de gendarmerie a été présenté aux maires du canton, il a réaffirmé le souhait de l'état de voir la gendarmerie plus présente sur le terrain. Nous vous incitons à respecter les limitations de vitesse.

### Co-voiturage :



Il se met en place. Nous avons pris contact avec l'association, du haut nyonsais, **Places Libres**.

Nous vous proposons deux possibilités :

**Infos données par papier :** Vous avez en mairie un listing établi par l'association **Places Libres**.

Ce listing comporte les noms des personnes qui cherchent à se déplacer, et le nom des personnes qui proposent des places pour des trajets bien précis. L'association fait chaque mois une réactualisation, ou une mise à jour des listings, et nous le mettons à disposition du public en mairie.

**Infos données par internet :** Par ailleurs le conseil général de la Drôme a créé un site sur lequel vous trouverez les propositions de transport, ainsi que les demandes. Dans tous les cas, une participation aux frais de transport est demandée, un avis peut être donné.

Adresse des sites : [www.iciplaceslibres.org](http://www.iciplaceslibres.org)  
[www.ecovoiturage0726.fr](http://www.ecovoiturage0726.fr)

**Sens de circulation :** Nous sommes en attente d'une étude à faire par le CAUE( Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement), en concertation avec le comité consultatif d'urbanisme. Cela nous permettra de voir si nous maintenons la priorité à droite dans tout le village et comment nous allons gérer les carrefours dangereux.

**Animations :** A l'initiative de notre plus jeune conseiller, un écran géant pour la retransmission des matchs de coupe du monde de FOOT a été placé dans Vinsobres. Six retransmissions ont eu un grand succès.

A la demande de la gérante du camping municipal, nous sommes allés à la rencontre des campeurs autour de deux apéritifs de bienvenues en juillet et août.

**Jardin du souvenir :** Il nous a été suggéré de réserver dans le cimetière une place pour faire un jardin du souvenir. Nous avons décidé de le mettre dans la partie neuve du cimetière, à droite du columbarium, dans l'angle. Le projet est en cours d'élaboration.

## Informations Action sociale et éducative



**RENTREE SCOLAIRE** : Mardi 2 septembre a eu lieu la rentrée scolaire pour quatre-vingt-un élèves à l'école primaire et maternelle. La rentrée des classes s'est très bien déroulée.

Elle s'est faite en présence d'une délégation de la municipalité. Avant que les enfants n'entrent en classe, Mme le Maire a tenu à leur souhaiter la bienvenue, puis elle a remercié les enseignants et toute l'équipe municipale qui a travaillé durant l'été pour rendre plus agréable et fonctionnelle l'école en rafraîchissant une classe, en installant un réseau internet, du nouveau mobilier et la mise aux normes de l'accessibilité des classes. Tout cela a pu être fait grâce à la compétence et au dévouement de deux employés communaux, Nicolas et Gilles.

Nous souhaitons à tous une très bonne année scolaire.

L'après-midi, Annie Proal et l'équipe d'animatrices ont mis en place les nouveaux temps d'activité périscolaire avec soixante-quatre enfants inscrits, en présence de Mme le maire et quelques élus qui ont travaillé de concert avec les animatrices, les enseignants et les parents d'élèves depuis plusieurs mois sur le projet. Tout s'est passé dans une ambiance ludique, mais studieuse. Les activités proposées sont très nombreuses et plusieurs intervenants extérieurs seront présents chaque soir (basket, boules, cirque, atelier sciences, théâtre). Il semblerait que les nouveaux rythmes scolaires soient sur de bons rails. Tout le monde s'est entendu pour se revoir dans quelques temps afin de faire le point et de retoucher quelques détails s'il y a lieu.

Nous avons souhaité offrir aux élèves vinsobrais qui sont rentrés en 6ème, une machine à calculer (cet achat étant obligatoire dès l'entrée au collège).

### C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le centre social est constitué d'un bureau de huit membres : 4 élus et 4 représentants de différentes associations ou organismes sociaux. Madame le maire en est la présidente.

Nous sommes à l'écoute des personnes qui peuvent rencontrer des difficultés à un certain moment de leur vie et pour aider les personnes âgées dans leurs démarches afin d'obtenir des aides (APA par exemple). N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la mairie ; nous pouvons vous conseiller, vous orienter.

Depuis le nouveau mandat, le bureau du CCAS s'est réuni à deux reprises pour régler les dossiers de personnes rencontrant quelques difficultés passagères.

Nous avons décidé de reconduire comme chaque année le repas de fin d'année réservé aux personnes de plus de 70 ans. Ce repas convivial suivi d'une animation aura lieu le **Mardi 2 Décembre à midi à la salle polyvalente.**

## Informations sur les investissements de la commune

**Il convient en préambule de rappeler la baisse continue des dotations budgétaires de l'Etat qui doit nous inciter à faire preuve d'imagination et de créativité pour mettre en œuvre des projets structurants pour un mieux-être progressif de toutes et de tous.**

**STATION D'EPURATION** : Le projet, après analyse des offres soumissionnaires et notifications aux entreprises adjudicatrices, est à présent au stade ouverture des plis des bureaux de contrôle.

En septembre et octobre doivent être accordées les subventions du Conseil Général et de l'agence de l'eau.

Il est à noter que nous avons reçu moins de subventions que prévu, mais heureusement en partie compensé par les prix serrés des entreprises adjudicatrices.

Un démarrage des travaux début 2015 peut être raisonnablement envisagé.

NB : les servitudes sur les terrains devant recevoir la canalisation de rejet des eaux traitées n'avaient pas été prévues. Il nous appartient donc de négocier avec les propriétaires de ces terrains.

**BATIMENTS COMMUNAUX** : Le bureau de contrôle ALPES CONTROLE vient de nous transmettre le diagnostic "accessibilité" des bâtiments recevant du public.

Après examen et analyse, nous devons engager la commune sur leur mise aux normes avec planning des travaux.

**EGLISE** : L'entreprise THOMAS de Valence a déposé les deux vitraux, objets d'une réhabilitation. Repose prévue mi-octobre. Nous avons pu obtenir des subventions du Conseil Général, de la réserve parlementaire et de plus une souscription est lancée par la paroisse.

Nous allons mettre les vitraux en valeur en les éclairant la nuit en saison estivale et pendant les fêtes. La porte latérale de l'Eglise a été refaite par Guy Chevillon et nous l'en remercions.

**MUR DE SOUTÈNEMENT ET TOILETTES PUBLIQUES** : Il s'agit du mur de soutènement entre le parking Mairie et les terrains de boule.

Les consultations sont lancées par CEREG, maître d'œuvre retenu. Nous comptons sur un démarrage des travaux en décembre. Une subvention du Conseil Général nous a été accordée.

Pour les toilettes publiques, un débat est ouvert sur leur nature : traditionnel ou entretien automatique.

**VILLAGE** : Nous avons mis l'accent sur la propreté des rues et leur fleurissement et comptons poursuivre nos efforts.

**GITES COMMUNAUX** : Aucune commission du Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (SDIS) n'était passée depuis leur création. Le SDIS a envoyé un pompier qui a notifié la conformité de ces locaux.

## Informations sur les investissements de la commune (suite)

**Périmètre de protection du captage :** Nous avons été interpellés par la SDEI sur le périmètre de sécurité qui n'a jamais été réalisé autour du captage. Il nous faut réétudier ce dossier.

**CLOS MALET :** La voirie, fort dégradée dans la descente principale, a été réparée en profitant des travaux d'enrobés exécutés par l'entreprise BRAJAT chemin des Magnanarelles. Le coût des travaux a été en grande partie couvert par l'assureur décennal de l'entreprise ayant exécuté la voirie.

## L'urbanisme est un sujet sensible et complexe

Les règles qui le régissent se trouvent dans deux documents : le PLU et le PPRI. Ces documents sont consultables par tous à la Mairie où nous avons affiché les cartes, et sur internet pour le PPRI, et bientôt pour le PLU que nous mettrons sur le site de la mairie. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

Les demandes déposées en mairie sont transmises pour instruction à la Direction Départementale Territoriale (DDT) qui nous renvoie une proposition de décision en accord avec les règlements. Madame le Maire confirme cet avis, puis nous le transmettons au demandeur.

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** a été approuvé en novembre 2007 et modifié pour la dernière fois en février 2013. Ce document a été élaboré par nos prédécesseurs après concertation avec la profession viticole et les habitants (enquête publique). Ce document est très contraignant pour les zones agricoles (A et Ap), cependant il permet de protéger le terroir agricole, en particulier le cru.

La modification de fin 2013 concernait principalement ces zones agricoles et consistait en un assouplissement qui permettait, par le biais d'un pastillage des constructions déjà existantes, plus de réhabilitation, des extensions limitées ainsi que la création de piscines et de garages à proximité du bâti existant.

Fin 2011, l'état, par l'intermédiaire du préfet, a imposé un **Plan de protection des risques d'inondation (PPRI)** qui restreint encore les règles de construction et, dans la zone d'aléa, le plus important, les interdit. Tout cela dans le souci de la protection des biens et des personnes.

Au sujet de ce document, nous avons eu beaucoup de plaintes dues aux restrictions qu'il impose. Nous avons rencontré Monsieur le Sous-préfet deux fois pour lui demander de le modifier. Nous nous sommes heurtés à un refus catégorique.

C'est au moment de son élaboration qu'il aurait fallu négocier. Pour cela, des études et des travaux auraient été nécessaires. Mais cela aurait eu un coût important.

Donc, nous ne pouvons que le subir.

**Nous conseillons aux personnes qui habitent en zone de PPRI, de vérifier auprès de leur assurance, qu'ils ont bien étendu leurs garanties aux effets de catastrophes naturelles.**

De plus, les dispositions concernant l'urbanisme de la **loi ALUR** devront être intégrées à notre PLU. Cette loi a, entre autres, pour objectif la densification des zones constructibles et la non consommation des terres agricoles, afin de protéger l'agriculture et les agriculteurs. Elle prévoit la suppression des pastillages qui seront remplacés par la possibilité de répertorier des bâtiments remarquables. Nous devons engager une modification de notre document d'urbanisme au plus tard en décembre 2016, pour nous mettre en conformité avec cette nouvelle loi. Nous avons remarqué que la DDT, l'administration qui instruit nos dossiers, le fait déjà au regard de celle-ci et que certains permis nous sont actuellement refusés.

**Le périmètre urbanisable** de notre commune est également régi par le PLU. Le PPRI ne concerne cette zone qu'au niveau de la Bane où un retrait de 20 mètres est obligatoire.

Bien entendu, nous sommes conscients qu'il est indispensable de protéger notre environnement et notre patrimoine et tout particulièrement notre vieux village et sa belle silhouette.

Au cours de notre campagne, nous vous avons expliqué que nous nous attacherions à faire respecter les documents existants. C'est ce que nous nous efforçons de faire depuis 6 mois que nous sommes élus.

En effet, nous avons trouvé, à notre arrivée, une situation compliquée. La DDT nous a signalé plusieurs dossiers faisant l'objet de procédure en cours d'instruction (situés dans des zones inconstructibles), et nous avons eu la délicate tâche d'aller voir les personnes concernées.

Nous pensons que l'application stricte de nos documents est le meilleur garant de l'égalité entre tous les habitants de notre commune.

**En conclusion, nous voulons redire que ces contraintes, que nous ne nions pas, ont tout de même pour but de protéger notre territoire ainsi que les personnes qui y vivent (PPRI).**

Nous vous rappelons que la mairie est ouverte à tous :

ACCUEIL: lundi, mardi, jeudi de 8 h30 à 12 h00 et de 13 h30 à 17 h 30 - Mercredi de 8 h30 à 12 h00

Vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13 h30 à 16 h00

Téléphone : 04 75 27 64 49 - e-mail : mairiedevinsobres@wanadoo.fr

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous